



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller
M. Sylvain Chevrier, directeur général
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Absence(s) : M. Archie Martin, conseiller

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière, Mme Camille Primeau, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2021-09-265

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Période de questions des citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

2021-09-266

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2021 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-267

Modification de la résolution numéro 2020-11-290 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2021

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-290 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la séance prévue au mois de novembre en lien avec les élections municipales générales du 7 novembre 2021 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

- De modifier la résolution numéro de 2020-11-290 intitulée « Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2021 » en reportant la date de la séance ordinaire prévue le 16 novembre 2021 afin qu'elle se tienne le 23 novembre 2021 ;
- De publier un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Adoption du règlement numéro 272-12-2021 amendant le règlement de remplacement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé

Le présent dossier est retiré de la séance.

Adoption du règlement numéro 275-22-2021 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé

Le présent dossier est retiré de la séance.

Adoption du second projet de règlement numéro 275-23-2021 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé

Le présent dossier est retiré de la séance.

2021-09-268

Adoption du règlement numéro 350-2021 amendant le règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux le 1^{er} août 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Rigaud de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption du projet de règlement numéro 350-01-2021 modifiant le règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux lors de la séance du 24 août 2021 par la résolution 2021-08-237 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 24 août 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement et la présente version ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite entre le 25 août et le 9 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 13 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné l'objet et la portée du présent règlement ;

PAR CONSÉQUENT,



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 350-01-2021 modifiant le règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-269

Adoption du règlement numéro 381-2021 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$

CONSIDÉRANT la présentation du projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 24 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 24 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné l'objet et la portée du présent règlement ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil adopte le règlement portant le numéro 381-2021 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-270

Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour effectuer un changement d'affichage de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route 342 (tronçon situé entre les emprises d'entrées et de sorties de l'autoroute 40)

CONSIDÉRANT QU'une réduction des limites de vitesse a été effectuée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rigaud et que l'affichage municipal a été remplacé au cours des derniers mois ;

CONSIDÉRANT QU'une zone de 500 mètres approximativement appartenant au ministère des Transports du Québec (MTQ) est limitée actuellement à 70 km/h alors qu'elle est désormais entourée de routes limitées à une vitesse de 50 km/h ;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de vitesse entrent en conflit et viennent apporter confusion aux automobilistes ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que la Ville de Rigaud demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de modifier l'affichage de la limite de vitesse actuellement annoncée à 70 km/h afin d'installer un panneau de limite de vitesse de 50 km/h sur la route 342 entre les emprises d'entrées et de sorties de l'autoroute 40 (zone de 500 m approximativement).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

2021-09-271

Autorisation de signature - entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses - HAZMAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-08-673 adoptée par la Ville de Vaudreuil-Dorion par laquelle la Ville offre, par l'entremise de son Service de sécurité incendie, la fourniture d'équipes spécialisées en matières dangereuses (HAZMAT), aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges désireuses de s'en prévaloir ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rigaud adhère par la résolution 2015-05-198 à l'Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rigaud souhaite renouveler ladite entente avec la Ville de Vaudreuil-Dorion ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu

1. QUE la Ville de Rigaud adhère à l'Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT à titre de Ville requérante laquelle entente aura prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2021, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025 ;
2. QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ainsi que la greffière ou, en son absence, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses – HAZMAT ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-272

Semaine des bibliothèques publiques du 16 au 23 octobre 2021

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société ;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec ont joué un rôle essentiel d'éducation et d'accompagnement durant la crise de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;

PAR CONSÉQUENT,



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de proclamer la semaine du 16 au 23 octobre 2021, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre ville. À cet effet, il est proposé d'autoriser l'amnistie à la bibliothèque municipale. Tous les documents qui n'ont pas été rapportés à la bibliothèque et qui accusent un retard, s'ils sont rapportés pendant cette semaine, seront amnistiés.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-273

Motion de félicitations au Café de la Débrouille et à la Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud pour l'obtention du Prix d'excellence du service communautaire de Vaudreuil-Soulanges

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu de féliciter les personnes et organismes de Rigaud suivants qui se sont mérités le Prix d'excellence du service communautaire de Vaudreuil-Soulanges en 2021 :

- M. Richard Lefebvre et Mme Maria Teresa Torrealba du Café de la Débrouille pour leur engagement indéfectible à faire en sorte que tout le monde ait accès à une nourriture de qualité.
- Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud pour leur travail continu de protection de la beauté naturelle du mont Rigaud.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-274

Nomination de Mme Véronique Cunche à siéger au conseil d'administration de l'OBNL complexe de l'Ouest - dôme de soccer du collège Bourget

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de nommer Mme Véronique Cunche, directrice des Services récréatifs et communautaires, à siéger au conseil d'administration de l'OBNL complexe de l'Ouest - dôme de soccer du collège Bourget.

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2021-09-275

Comptes à payer et approbation des chèques du mois d'août 2021

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 9 septembre 2021, totalisant 1 090 191,72 \$ pour le fonds d'administration et 7 382,94 \$ \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} août au 31 août 2021 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

2021-09-276

Autorisation de transferts budgétaires – septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'aucune fonction budgétaire ni aucun poste de dépenses ne peut présenter un solde négatif ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires comme proposés par la trésorière, le tout conformément aux listes transmises aux élus le 3 septembre 2021 par voie électronique (outil Sharepoint).

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-277

Gestion du personnel – mouvements de personnel – septembre 2021

Il est proposé par M. Danny Lalonde, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner et d'autoriser l'embauche du personnel suivant :

Embauches (LCV, article 73.2.)				
Nom	Poste	Date	Régie par	Statut
SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES				
Tristan Sauvé	Responsable – activités aquatiques	2 septembre 2021	Grille salariale des employés non syndiqués à temps partiel aux Services récréatifs communautaires	Temporaire
Shayne Cousineau	Guide-patrouilleur	25 septembre 2021	Grille salariale des employés non syndiqués à temps partiel aux Services récréatifs communautaires	Temps partiel

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Le conseiller, M. Mario Gauthier, quitte son siège à 20 h 36 après le vote de la résolution de gestion du personnel - mouvements de personnel - septembre 2021. M. Gauthier ne participe donc pas au vote de la présente résolution

2021-09-278

Gestion du personnel – embauche de madame Katia Poirier à titre de secrétaire pour les Services récréatifs et communautaires et le Service des communications et relations avec le milieu

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner l'embauche de madame Katia Poirier au poste de secrétaire – loisirs, communications et relations avec le milieu, de statut salariée à l'essai et aux conditions stipulées dans la convention des employés cols blancs, et ce, en date du 30 août 2021.



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

Le financement du poste de cette employée sera puisé à même le budget d'opération 2021.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

M. Gauthier est absent et ne participe donc pas au vote de la présente résolution

2021-09-279

Gestion du personnel – prolongation de madame Sarah Rozon à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'autoriser la prolongation de madame Sarah Rozon au poste d'inspectrice en urbanisme et environnement de statut temporaire à temps plein pour la période comprise entre le 11 septembre et le 22 octobre 2021, inclusivement, et ce, aux conditions de la convention collective des employés cols blancs.

Le financement du poste de cette employée sera puisé à même le poste budgétaire 02-610-00-141.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Le conseiller, M. Mario Gauthier, réintègre la séance à 20 h 38 durant la lecture de la résolution concernant la démission de M. Larochelle. Il est présent au moment du vote.

2021-09-280

Gestion du personnel – démission du pompier Réjean Larochelle Jr. au Service de sécurité incendie à compter du 23 août 2021

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que le conseil prenne acte de la démission de M. Réjean Larochelle Jr. au poste de pompier sur appel au Service de sécurité incendie et de mettre fin à son emploi à compter du 23 août 2021. La Ville de Rigaud remercie M. Larochelle pour les services rendus à la communauté depuis le 12 juin 2013 et lui souhaite bonne chance dans ses projets.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-281

Modification de la résolution numéro 2021-07-215 - dossier du RCI du mont Rigaud - promesse de vente du lot 3 608 879 - modification de la résolution 2018-12-429 et de ses amendements

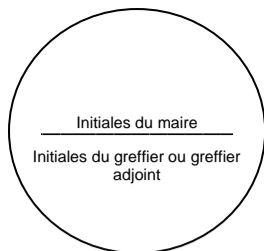
Il est proposé par M. André Boucher et résolu de modifier la résolution numéro 2021-07-215 intitulée « dossier du RCI du mont Rigaud - promesse de vente du lot 3 608 879 - modification de la résolution 2018-12-429 et de ses amendements », et ce, afin de remplacer la ligne suivante :

« *Le tout payable par le poste budgétaire 02-690-00-700.* »

par

« *Le tout payable par le surplus accumulé non affecté.* »

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

2021-09-282

Acquisition de l'oeuvre « *The Water Table* » créée dans le cadre du projet Terre-Maires 2

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu par le conseil municipal de procéder à l'acquisition de l'oeuvre « *The Water Table* » créée dans le cadre du projet Terre-Maires 2, pour une somme de 1 000 \$ (exemptée de taxes). Ce projet, créé par le CACVS et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, consiste en la réalisation d'une oeuvre par les maires de chacune des municipalités de Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec un artiste régional.

Le tout payable par le poste budgétaire 03-310-10-725.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-283

Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) – lots projetés 6 457 511 et 6 457 512 (lot actuel 3 608 350) - 73, rue Saint-Viateur – zone H-143

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des Services récréatifs et communautaires ;

CONSIDÉRANT le site visé et la configuration du lot ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est par conséquent proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil recommande que la compensation aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour la subdivision du lot actuel 3 608 350 (73, rue Saint-Viateur - zone H-143) visant à créer les lots 6 457 511 et 6 457 512 soit versée en argent, soit l'équivalent de 54,59 mètres carrés (10 % de 545,9 mètres carrés) dont la valeur sera établie par un évaluateur agréé aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-284

Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) – lots actuels 3 608 478 et 3 608 507 (79-85, rue Saint-Jean-Baptiste Est) – zones H-134 et C-136

CONSIDÉRANT les dérogations mineures accordées par les résolutions 2021-07-217 et 2021-07-218 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des Services récréatifs et communautaires ;

CONSIDÉRANT le site visé et la configuration du lot ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est par conséquent proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil recommande que la compensation aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour la subdivision des lots actuels 3 608 478 et 3 608 507 (79-85, rue Saint-Jean-Baptiste Est - zones H-134 et C-136) visant à créer trois lots soit versée en argent, soit l'équivalent de 118,17 mètres carrés (10 % de 1 181,7 mètres carrés) dont la valeur sera établie par un évaluateur agréé aux frais du propriétaire.



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2021-09-285

Cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (10 %) – lots actuels 4 026 027 et 4 023 446 (rue J.-Marc-Séguin) – zone I-13

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des Services récréatifs et communautaires ;

CONSIDÉRANT le site visé et la configuration du lot ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est par conséquent proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil recommande que la compensation aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour que la subdivision des lots actuels 4 026 027 et 4 026 446 (rue J.-Marc-Séguin – zone I-13) visant à créer trois lots soit versée en argent, soit l'équivalent de 1 882,83 mètres carrés (10 % de 18 828,3 mètres carrés) dont la valeur sera établie par un évaluateur agréé aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-286

Dérogação mineure – 303, chemin Poirier – permettre la construction d'un garage non attenant en cour avant de l'habitation unifamiliale isolée – lot 3 608 803 – zone H-16

Le maire explique la demande de dérogação mineure pour l'immeuble situé au 303, chemin Poirier, lot 3 608 803 afin de permettre :

- la construction d'un garage non attenant en cour avant de l'habitation existante alors que le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, précise que pour un garage non attenant, l'ensemble de la construction doit respecter l'alignement avant du bâtiment principal à l'article 6.2.4.1.2 c).

Il invite les personnes présentes à s'exprimer sur la demande de dérogação mineure présentée.

CONSIDÉRANT la demande de dérogação mineure ayant pour effet de permettre la construction d'un garage non attenant en cour avant de l'habitation existante alors que le règlement de zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, précise que pour un garage non attenant, l'ensemble de la construction doit respecter l'alignement avant du bâtiment principal à l'article 6.2.4.1.2 c) ;

CONSIDÉRANT la démonstration faite par le demandeur ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exercices de la dérogação mineure par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, articles 145.1. à 145,5 ;



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme afin d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

La greffière indique qu'aucun commentaire n'a été reçu dans les délais prescrits à la suite de la parution de l'avis public par les moyens indiqués.

Aucun commentaire n'a été formulé dans la salle par les citoyens présents.

PAR CONSÉQUENT ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 6.2.4.1.2 intitulé « dispositions spécifiques applicables aux garages non attenants et abris d'auto permanents » pour permettre la construction d'un garage non attenant en cour avant de l'habitation unifamiliale isolée située au 303 du chemin Poirier, sise sur le lot 3 608 803, en zone H-16.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-287

PIIA – 121, rue Saint-Jean-Baptiste Est – installation d'une enseigne sur bâtiment – lot 3 608 604 - secteur mixte autoroutier – zone C-138

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant le secteur mixte autoroutier du règlement relatif aux PIIA ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil approuve la demande de PIIA relative à l'installation d'une enseigne sur le bâtiment sis au 121 de la rue Saint-Jean-Baptiste Est, situé sur le lot 3 608 604 (secteur mixte autoroutier) en zone C-138.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

2021-09-288

PIIA – 450, chemin de la Grande-Ligne – installation d'une enseigne sur pylône (station-service Crevier) – lot 3 608 958 - secteur mixte autoroutier – zone C-138

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant le secteur mixte autoroutier du règlement relatif aux PIIA ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil approuve la demande de PIIA relative à l'installation d'une enseigne sur pylône sur la propriété sise au 450 du chemin de la Grande-Ligne (station-service Crevier) située sur le lot 3 608 958 (secteur mixte autoroutier) en zone C-138. Le tout tel que les documents présentés à la Ville et à la condition suivante :



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

- *Qu'un aménagement paysager de végétation cache la base recouverte d'acier de l'enseigne.*

	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>
<i>Marie-Claude Frigault</i>		X
<i>Edith De Haerne</i>	X	
<i>André Boucher</i>	X	
<i>Danny Lalonde</i>	X	
<i>Mario Gauthier</i>	X	

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

2021-09-289

**PIIA – 525, chemin J.-René-Gauthier – installation d'une enseigne sur bâtiment
– lot 3 610 644 – secteur mixte autoroutier – zone C-27**

CONSIDÉRANT le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT les objectifs et critères visant le secteur mixte autoroutier du règlement relatif aux PIIA;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme, que le conseil approuve la demande de PIIA relative à l'installation d'une enseigne sur bâtiment sis au 525 du chemin J.-René-Gauthier, situé sur le lot 3 610 644 (secteur mixte autoroutier), en zone C-27. Le tout tel que les documents présentés à la Ville et à la condition suivante :

- *Que l'éclairage soit fait à l'aide de cols de cygne.*

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Le conseiller, M. André Boucher, quitte son siège à 20 h 56 durant la période de questions et revient durant cette même période de questions.

Période de questions allouée aux citoyens

Le maire, M. Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.



Ville de Rigaud

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle du conseil le 14 septembre 2021, à 19 h

2021-09-290

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 14.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Camille Primeau, LL. B, LL., M.
Greffière